

INFORMATIONS AUX PARENTS
Année Scolaire 2021-2022

DEMI-PENSION

Et

INTERNAT

Le montant annuel de la demi-pension et de l'internat est réparti comme suit
A titre informatif en 2021 - 2022, les tarifs sont peu susceptibles d'évoluer
Et étaient les suivants :

	Montant de la Demi-pension (*)	Montant de l'Internat (*)
1 ^{er} Trimestre 2021-2022 Août - décembre	184.76	580.32
2 ^{ème} Trimestre 2020-2021 Janvier - mars	89.40	282.72
3 ^{ème} Trimestre 2020-2021 Mai - juillet	143.04	446.40
Montant annuel	417.20	1 309.44

Le paiement s'effectue à réception des factures remises trimestriellement aux élèves.

() Les tarifs de la demi-pension et de l'internat sont fixés par la Région et peuvent subir une modification.*

Les familles peuvent solliciter le service social du lycée pour bénéficier du Fonds Social des Cantines pour le paiement des factures de la demi-pension et de l'internat.
(Se renseigner au Service Intendance Service de la Restauration)

BOURSES

Le versement de la bourse est trimestriel et subordonné à l'assiduité de l'élève.

En cas d'absence prolongée ou répétitive, sans motif valable, le montant de la bourse est diminué d'autant de jours.

La bourse est retenue pour paiement partiel ou total de la demi-pension ou de l'internat.

L'excédent est versé à la famille.

La bourse est reconduite à l'identique d'une année sur l'autre, sauf en cas de redoublement ou de changement de situation familiale dans ce cas une vérification de ressources est alors nécessaire (s'adresser à Service Intendance du lycée au plus tôt).

Saint-Leu, le 9 June 2021

Le Proviseur

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022
INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION
Ou

A L'INTERNAT

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :/...../.....

Classe fréquentée à la prochaine rentrée scolaire 2021-2022 :

Je soussigné(e) : M – Mme :représentant légal,

- demande l'inscription de mon enfant à l'internat
- demande l'inscription de mon enfant à la demi-pension à compter du
Régime spécifique oui non

Si aliments à proscrire, veuillez préciser :

- Externe

(Rappel : aucune radiation n'est acceptée en cours de trimestre et tout trimestre entamé est dû.)

La présentation de la carte magnétique est obligatoire pour accéder au self.
Cette carte sera conservée durant toute la scolarité au lycée. Elle devra être restituée à la sortie définitive de l'élève.

IMPORTANT : en cas de perte, de dégradation ou de non-restitution de celle-ci, elle sera facturée 10,00 euros.

Saint-Leu, le

Nom et prénom de l'élève..... J'ai lu le règlement et m'engage à le respecter Signature de l'élève	Je soussigné(e), M. Mme.....responsable légal(e), Père/Mère Autre (précisez)..... Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement et m'engage à le faire respecter Signature du responsable
---	---